**ANNEXE IV**

**JAUNE « LISTE DES COMMISSIONS ET INSTANCES CONSULTATIVES  
OU DÉLIBÉRATIVES PLACÉES AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
ET DES MINISTRES »**

En application des dispositions du 9° de l’article 179 de la loi de finances pour 2020 (n° 2019-1479 du 28 décembre 2019), le Gouvernement présente chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, la liste de toutes les commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou d’un ministre.

**Cette liste indique le nombre de membres de ces organismes ainsi que, pour les trois années précédentes, leur coût de fonctionnement et le nombre de réunions qu’ils ont tenues pendant cette même période. Le document doit également mentionner les commissions et instances créées ou supprimées depuis l’exercice précédent.**

Le secrétariat général du Gouvernement est, comme les années précédentes, chargé de l’élaboration de ce document qui adressera ces consignes en sollicitant votre concours dans l’élaboration de cette annexe pour la préparation du PLF 2022.